



CSAL du 3 avril 2024

Compte-rendu

Principal sujet à l'ordre du jour, en tous cas seul thème soumis au vote, la **création d'un second Centre de Gestion Financière (CGF)** au sein de la division Dépenses de l'État de la DRFiP.

Vos élus FO ont tout d'abord dénoncé le principe même de ce type de structure qui constitue une rupture flagrante de la séparation ordonnateur / comptable. Le document préparatoire de la direction confirme ce constat en écrivant « ... *Vision globale de la chaîne de dépense, en traitant un dossier de bout en bout (de la création de l'engagement juridique à la comptabilisation de la demande de paiement)* ». Nous avons également dénoncé les changements de structures et de périmètre à répétition qui rendent illisible l'action publique et très pénible le travail.

Très concrètement en effet, la mise en place de ce CGF « bloc2 » s'annonce chaotique car l'essentiel des emplois (12/18) provient des services ordonnateurs mais les agents concernés rechignent à cette heure à venir d'après nos informations FO à la DREAL. Elle met en évidence en particulier, une nouvelle fois ces toutes dernières années, la faible attractivité indemnitaire de la DGFIP pour les agents des administrations ordonnatrices de dépenses, un phénomène inconnu dans le passé. Certains sont également rebutés par le travail en open-space à l'heure ou le directeur veut développer le « flex office » stade ultime de la déshumanisation du cadre de travail.

Résultat, il est malheureusement prévisible que pour éviter le chaos d'entrée, la direction ne déshabille le CGF bloc3 déjà existant semant ainsi la désorganisation à tout le 3^e étage ! Le timing est également très mauvais puisque cette restructuration doit intervenir très près de la « fin de gestion ».

Evidemment, en conséquence, vos élus FO ont voté contre cette restructuration. Ils ont été suivi par l'ensemble des élus. Vote contre unanime.

IAMF : dans cette restructuration comme dans d'autres faites valoir vos droits dès que les formations atteignent 5 jours !

Le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 a institué, une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF) au sein de la fonction publique d'État.

Budget de la DRFiP : mauvais temps en vue !

La présentation du budget prévisionnel 2024 de la DRFiP s'est faite dans le contexte d'annonces de coupes budgétaires sans précédent (cf déclaration liminaire) annoncées par un gouvernement en délicatesse avec la machine à calculer.

Vos élus FO ont demandé, en citant les chiffres du JO du 22 février concernant la DGFIP, quel impact attendre de ces annonces pour la direction régionale. Pour FO, il se mesurera en million(s) d'euros, le seul programme 156 étant frappé nationalement de plus de 100 millions d'euros de coupes !

Aucune « piste » particulière à cette heure nous dit-on. Nous avons seulement eu confirmation de ce que l'on pouvait imaginer : les coupes visant le titre 2 (rémunérations) ne toucheront pas les personnels déjà en fonction (fonctionnaires ou contractuels). Ce sont les recrutements à venir qui seront impactés.

FO-DGFIP Rhône dénonce ces coupes et globalement l'austérité budgétaire et sera vigilant tout au long du processus. En réponse à nos questions, il est apparu qu'une révision budgétaire aura lieu en juin.

Nous avons dénoncé les dépenses servant à organiser des réunions hors les murs animées par des intervenants extérieurs. Nous avons également dénoncé le projet récemment annoncé par le directeur de passer un étage de l'hôtel des Finances Charité en mode flex-office. Cette lubie du gouvernement -et de notre directeur donc- cristallise le rejet des agents à Lyon comme ailleurs. Elle est synonyme de déshumanisation des lieux de travail.

Pour FO, à l'heure où des sommes énormes vont être soustraites aux moyens de fonctionnement de nos services il est innenvisageable de mobiliser des budgets pour ce type de dépenses ! A Lyon comme à Paris où le **flex-office** a été mis en échec par la mobilisation, FO s'opposera à l'extension de cette pratique délétère !

Concernant le budget exécuté en 2023 on peut relever deux rubriques pointées par FO en séance : nous avons relevé la très faible baisse des loyers de 2022 à 2024 tenant compte des nombreux sites que nous avons abandonnés sur la période. 11,5 % en brut, 10 points de moins en tenant compte de l'inflation 2022-2023, soit globalement... à peu près rien ! La quasi inexistence de contrepartie budgétaire au sacrifice de notre réseau ne peut qu'interpeller et révolter.

L'augmentation la plus importante et de loin est l'augmentation du coût de l'électricité puisque celui-ci a triplé ! Situation ubuesque dans la mesure où le coût de production de l'électricité en France est l'un des plus bas au monde. Puisque notre directeur est friant de « réformes » nous lui avons recommandé de faire remonter au plus haut cette urgence de changer la donne en la matière !

Bilan accueil 2023 : Ca augmente donc ça baisse !

Position de la DRFiP : Il y a eu plus de monde dans nos accueils en 2023 qu'en 2022 mais en fait moins car c'est la faute à GMBI... FO a rappelé qu'en 2021, face à la baisse des chiffres d'accueil physique 2020, c'était d'après l'administration un phénomène quasi naturel de baisse de fréquentation. Rien de conjoncturel... La conjoncture n'est prise en compte qu'en cas de hausse... Pour expliquer que c'est une

hausse qui n'en est pas une !

La DRFiP comme la DGFIP fait tout pour fermer nos portes aux usagers, aux contribuables et nous explique ensuite que ce sont les usagers qui ne veulent plus venir. FO a rappelé que la DGFIP depuis sa création a supprimé la moitié de ses implantations et le quart de ses effectifs !

Campagne déclarative 2024 :

La DRFiP refuse d'étendre les plages d'accueil physique mais elle vante les mérites de l'application smartphone impot.gouv.fr...

Seul constat partagé avec FO, l'importance de la qualité de l'accueil téléphonique. Le problème ici comme ailleurs c'est le manque d'effectifs. Dans les SIP, 20 % des effectifs sont mobilisés pour l'accueil et prioritairement pour le téléphone. Des renforts seront mobilisés par la direction de façon variable selon la période.

Parmi les nouveautés, un partage européen des informations relatifs aux plateformes airbnb, bon coin, vinted, blablacar etc. Partage purement théorique car le risque que tous les états ne jouent pas le jeu est majeur.

Questions diverses :

NRP contre Ecofip

A l'automne, un rapport sur les trajets des agents nous avait été communiqué dans le cadre du programme « Ecofip ». Il pointait les trajets domiciles-travail des agents sur les cinq principaux sites de la DRFiP. FO a rappelé qu'elle avait alors demandé la même photographie... En 2020, avant le début du « NRP ». Ce travail ne manquera pas de démontrer que si le NRP a été funeste pour le service public, l'accomplissement des missions et les conditions de travail, il l'a aussi été pour le réchauffement climatique.

Règles de mutations dans le cadre de la restructuration du contrôle fiscal :

FO-DGFIP 69 (ainsi que les trois autres syndicats) a dénoncé l'interprétation des règles faites dans ce cadre. Le cas principal est celui des affectations dans les SPC. Ces quatre services ont des missions et des périmètres géographiques indistincts. Il n'est pas acceptable qu'un fléchage opéré en amont à la demande de la direction par les RDS interdise aux agents de choisir le service de leur choix sauf à perdre leur priorité. Les priorités sont réglementairement liées au suivi de la mission, non du service.

La CGT a demandé et obtenu que le télétravail prévu le jour du déménagement vers la Mini-CAE soit remplacé par une autorisation d'absence.